

DECISION DU MAIRE N°2023/01

Fixant un tarif exceptionnel pour la location de la salle polyvalente salle Saint-Libéral

Le Maire de Saint-Robert,

En vertu de la délégation de pouvoirs qui a été attribué par le Conseil municipal le 8 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délibération 2022/25),

Vu la demande de Mme Anne France ROUCHETTE de louer la salle Saint-Libéral de la commune,

Vu l'engagement professionnel et bénévole de Mme Anne France ROUCHETTE en faveur de la commune de Saint-Robert depuis plusieurs années,

DÉCIDE

- De remercier Mme Anne France ROUCHETTE pour toutes ses actions en faveur de la commune en lui louant la salle polyvalente, salle Saint-Libéral à un tarif exceptionnel de 160 euros (hors frais de chauffage).

- D'appliquer ce tarif de location pour une location au mois de janvier 2023.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le 06 janvier 2023
Le Maire,
Claude ACHARD

